

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	11

L'an deux mille vingt-cinq le 22 avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	IMMER Alain	VALANCE Bénédicte	BIRCKER Delphine
MENEGHIN Gaël	WALLERICH Alain	VIEIRA Christophe	WANDERNOTH Claire
OGER Isabelle	SIVEC Jean	SPASIEWSKI Michelle	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

THILL Céline, donne pouvoir à OGER Isabelle	SCHMIT Aurélie
REUTER Olivier	GUINDT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

Madame WANDERNOTH Claire est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 – 1021 Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le Budget Communal est voté en nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023 par la délibération n° 2022-632 du 16 juin 2022 ;

Il rappelle également que par la délibération n° 2023 - 705 du 31 mars 2023 le Conseil a approuvé l'adoption de la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 : application de la fongibilité des crédits, autorisant Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2026, présenté à la Commission Finances du 08 avril 2026 ;

Le Budget Total 2026 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de **1 798 733.05 €** ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2026 de la Commune de Beyren-Lès-Sierck pour l'exercice 2026 ;

Au vu de la présentation globale du budget primitif par M. le Maire ;

Considérant le travail de la Commission Finances du 08 avril 2026 ;

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2026.

Après s'être fait présenter le budget primitif et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et pouvoir ;

- **Arrête et approuve** le budget 2026 comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	922 884,31 €	922 884,31 €
INVESTISSEMENT	875 848,74 €	875 848,74 €
Reste à réaliser 31/12/2025	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT total	875 848,74 €	875 848,74 €
TOTAL	1 798 733.05 €	1 798 733.05 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à la somme de :
430 934,31 €.

Un excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068 s'élève à **197 538,32 €.**

- **Autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des 2 sections.**

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 23 avril 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
publié sur le site internet de la
mairie le 23 avril 2026

Le Maire,

